

AFFAIRE N°8 - Attribution d'une subvention à la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ligue Réunionnaise de Volley-Ball achève actuellement la construction d'un plateau combiné d'éducation physique et sportive dans les Rampes de Saint-François, en annexe du Foyer Départemental de Volley-Ball. Le devis de ce plateau s'élevant à 1 869 000,00 F (9 345 000 F CFA), la Ligue de Volley-Ball a sollicité de la Commune une subvention de 10 000,00 F (500 000 F CFA) pour parfaire le financement.

La Ligue Réunionnaise de Volley-Ball s'engage, conformément aux instructions ministérielles sur le plein emploi des installations sportives, à mettre le plateau combiné d'EPS à la disposition des écoles de Saint-Denis pendant les heures scolaires. Cette utilisation sera particulièrement appréciée par le groupe scolaire de la Chaumière dépourvu jusqu'alors de toute installation sportive.

Je vous demande l'autorisation de verser à la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball la subvention demandée, soit 10 000,00 F. Les crédits sont prévus au Chapitre 945 (sports) Article 657 (subventions) du Budget Primitif 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

La Ligue de Volley-Ball s'engage à mettre le plateau combiné d'EPS à la disposition des écoles de Saint-Denis pendant les heures scolaires.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Ad ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis le 5 août 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

au Directeur des Finances et des

Collectivités locales.

P. G I A N N Ë .